

VILLEMOTIER

Antoine Barthélemy dit **Chevalon**. (Voir *Verjon*). Acquéreur du pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 29 avril 1791. Acquéreur d'un pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la familiarité de Coligny, le 29 avril 1791.

Bardet Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Bardet Noël. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Bondet. Notaire royal. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Boyard Claude père. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Burel Julien. (Voir *Verjon*). Il achète une parcelle de pré aux Condamines à Villemotier, dépendante de la familiarité de Coligny, comme bien national, le 13 août 1791.

Chambard Isidore. Demeurant à Villemotier. Il sert dans le 4e bataillon de l'Ain. Il obtient un congé de 3 mois à dater du 30 fructidor an V qu'il passe chez Jean-Claude Chambard son père.

Chambard Léger. Demeurant à Villemotier. Il sert dans le 4e bataillon de l'Ain. Il obtient un congé de 3 mois à dater du 1er jour complémentaire de l'an V. Il le passe chez Joseph Chambard.

Chanel Bernard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Chevalon Barthélemy. (Voir *Verjon*). Il achète une parcelle de pré aux Condamines à Villemotier, dépendante de la familiarité de Coligny, comme bien national, le 13 août 1791.

Clair Jacques Joseph. (Voir *Pirajoux*). Acquéreur des bâtiments, de la halle et de la place à Villemotier, comme bien national dépendant de la cure, le 26 nivôse an V.

Clair Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Néo-jacobin, il signe une adresse des citoyens de Coligny et de son canton, réunis en cercle constitutionnel, félicitant Directoire du coup d'état du 18 fructidor contre les royalistes (?).

Daujât Pierre Joseph. Acquéreur de 5 parcelles de pré, de la prairie Prélaz et de la terre en Vaux à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle de la Sainte Vierge, le 29 avril 1791.

Ecochard Denis. (Voir *Pirajoux*). Demeurant à Villemotier.

Favier Jean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Flamin Gabriel. Demeurant à Villemotier. Acquéreur de la terre de la fabrique à Villemotier, comme bien national dépendant de la fabrique, le 6 août 1793.

Flamin Paul. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Acquéreur de la terre de la fabrique à Villemotier, comme bien national dépendant de la fabrique, le 6 août 1793. Nommé officier municipal par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Nommé agent national par arrêté du représentant du peuple Boisset du 10 brumaire an III.

Fontaine Denis-Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Fromont Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Maire de Villemotier en 1791. Elu notable de la commune en décembre 1792. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Nommé maire par Boisset le 10 brumaire an III. Il est installé le 15 frimaire an III par l'agent national de Coligny.

Gauthier Etienne. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Gromier Philippe Joseph. Curé. Il achète une parcelle de pré aux Condamines à Villemotier, dépendante de la familiarité de Coligny, comme bien national, le 13 août 1791.

Guillermin Jean-Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Nommé assesseur du juge de paix par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Boisset le 10 brumaire an III. Il est installé le 15 frimaire an III par l'agent national de Coligny.

Hochard Denis. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II.

Jacquet Alexis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Jacquet Denis. (Voir *Bény*). Acquéreur du pré aux Ainand et de deux autres prés à Villemotier, comme bien national dépendant de la cure de Verjon, le 5 avril 1791.

Jacquet Jean. (Voir *Bény*). Acquéreur du pré aux Ainand et de deux autres prés à Villemotier, comme bien national dépendant de la cure de Verjon, le 5 avril 1791.

Labranche Joseph. Fils de Pierre. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Acquéreur d'une parcelle du pré Marquis dépendant du de Saint-Joseph de Lyon, à Pirajoux, comme bien national, le 19 vendémiaire an III.

Labranche Louis. (Voir *Verjon*). Demeurant à Villemotier.

Labranche Mathieu. Demeurant à Villemotier. Il sert dans le 4e bataillon de l'Ain. Il obtient un congé de 3 mois à dater du 5e jour complémentaire de l'an V, qu'il passe chez lui.

Lescuyer Joseph Joachim. (Voir *Revonnas*). Acquéreur du pré en la prairie de Prélaz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants des Dominicains de Bourg, le 29 avril 1791. Acquéreur d'un pré en la prairie de Groboz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle de Notre-Dame de Pitiés, le 29 avril 1791. Acquéreur d'une terre sur le moulin, du champ Liobar, du pré Liobar et d'un pré Chenevière à Villemotier, comme biens nationaux dépendants des chapelles Saint-Pierre et Saint-Antoine, le 29 avril 1791.

Martin Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Nommé assesseur du juge de paix par arrêté du représentant du peuple Boisset le 10 brumaire an III. Il est installé le 15 frimaire an III par l'agent national de Coligny.

Megard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Morand Jean. (Voir *Bény*). Il achète pour moitié le pré des Léchères, dépendante de la familiarité, comme bien national, le 13 août 1791.

Morel Claude. Demeurant à Villemotier en l'an III. Acquéreur du bois taillis des Fassioles à Villemotier, comme bien national dépendant de l'hôpital de Bourg, le 25 floréal an III. Nommé garde étalon le 4 avril 1807.

Perdrix Jean Gabriel. (Voir *Salavre*). Acquéreur d'une parcelle du pré Marquis dépendant du de Saint-Joseph de Lyon, à Pirajoux, comme bien national, le 19 vendémiaire an III.

Perdrix Pierre. (Voir *Bény*). Acquéreur du domaine du prieuré à Villemotier, comme bien national dépendant de la cure de Villemotier, le 4 février 1791.

Pernet Jean Baptiste. Acquéreur de 5 parcelles de pré, de la prairie Prélaz et de la terre en Vaux à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle de la Sainte Vierge, le 29 avril 1791.

Perret Claude Joseph. (Voir *Salavre*). Acquéreur des bâtiments, de la cour, du jardin et du pré à Villemotier, comme bien national dépendant du presbytère, le 16 thermidor an IV.

Perret Jean Marie, né à Villemotier. Il sert comme volontaire à la 6^e compagnie du 10^e bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Villefranche le 8 floréal an III.

Perret Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Perret Léger. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Perret Pierre Antoine. Demeurant à Villemotier. Acquéreur d'une partie du pré en Lechon à Villemotier, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Antoine, le 22 frimaire an II.

Perrin Joseph. Demeurant à Villemotier. Il sert dans le 4^e Bataillon de volontaire de l'Ain. Il déserte en vendémiaire an VI et se réfugie chez Claude Joseph Perrin.

Pertuizet Claude François. (Voir *Courmangoux & Verjon*). Elu agent national de la commune en décembre 1792. Nommé agent national par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Adjoint au maire de Villemotier sous le 1^{er} Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Pertuizet Joseph-Marie. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Nommé assesseur du juge de paix par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Agent de la commune de Villemotier en l'an IV. Nommé juré d'accusation et de jugement au tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Bourg, le 22 ventôse an IV. Adjoint municipal en l'an VI. Néo-jacobin, il signe une adresse des citoyens de Coligny et de son canton, réunis en cercle constitutionnel, félicitant Directoire du coup d'état du 18 fructidor contre les royalistes. Maire de Villemotier du 1^{er} janvier 1804 à 1808.

Picquet Pierre Joseph. (Voir *Bourg*). Acquéreur de la prairie dite du Breuil, des bâtiments, du jardin et de la terre de la cure à Villemotier, le 12 mars 1791.

Pillet Claude. Membre du comité de surveillance de la commune de Villemotier jusqu'au 25 ventôse an II. Acquéreur d'une parcelle du pré Longe Prat dépendant du de Saint-Joseph de Lyon, à Pirajoux, comme bien national, le 19 vendémiaire an III.

Pilliet Noël. (Voir *Courmangoux*). Laboureur demeurant à Villemotier. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Acquéreur du pré Bourbouillon, du pré Clausel, du pré et de la terre de Variziat à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Colliard, le 12 mars 1791. Acquéreur du pré Prélion, du pré Vareiziat et du pré au Breuil à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 12 mars 1791.

Pitre Denis, né à Villemotier. Il sert comme fusilier à la 8^e compagnie du 9^e bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Strasbourg le 10 fructidor an II.

Pochet Denis, né à Villemotier. Il sert au 10^e bataillon de l'Ain. Il obtient un congé de 3 mois à dater du 1^{er} jour complémentaire de l'an V qu'il passe chez Jacques Pochet à Seule Maison.

Pomataux Philippe. (Voir *Salavre*). Acquéreur du pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 29 avril 1791. Acquéreur d'un pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la familiarité de Coligny, le 29 avril 1791.

Poncet Joseph. Demeurant à Villemotier. Acquéreur du pré Bourbouillon, du pré Clausel, du pré et de la terre de Variziat à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle

Colliard, le 12 mars 1791. Acquéreur du pré Préliion, du pré Vareiziat et du pré au Breuil à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 12 mars 1791.

Prompt Denis Joseph. Acquéreur de 5 parcelles de pré, de la prairie Prélaz et de la terre en Vaux à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle de la Sainte Vierge, le 29 avril 1791.

Prompt Vincent. (Voir *Bény*). Acquéreur du pré aux Ainand et de deux autres prés à Villemotier, comme bien national dépendant de la cure de Verjon, le 5 avril 1791.

Prudhomoz. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789.

Puvilland Jean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Mis en état d'arrestation, le 20 frimaire an IV, pour avoir voulu libéré le prêtre réfractaire Decoeur, enfermé à Coligny. Mis en liberté le 21 pluviôse an IV.

Puvilland Jean Joseph. Mis en état d'arrestation le 21 pluviôse an IV dans l'affaire du prêtre réfractaire Decoeur.

Reybiert Joseph Marie. (Voir *Bourg*). Acquéreur de la terre vers le Bois à Villemotier, comme bien national dépendant du prieuré de Villemotier, le 4 février 1791. Acquéreur du pré dit des Condamines et de la terre sur le Moulin à Villemotier, dépendant de la cure, le 12 mars 1791.

Rochet Jean Claude. (Voir *Salavre*). Acquéreur d'une parcelle du pré Marquis dépendant du de Saint-Joseph de Lyon, à Villemotier, comme bien national, le 19 vendémiaire an III.

Rodet Denis. (Voir *Verjon*). Demeurant à Villemotier. Acquéreur des bâtiments, des terres, des bois et bois de la cure de Villemotier, comme bien national, le 12 mars 1791.

Rodet Gabriel, né à Villemotier. Il sert comme volontaire à la 4^e compagnie du 10^e bataillon de l'Ain. Il décède de maladie à l'hôpital de Tende le 20 pluviôse an III.

Ronge Jean Pierre. (Voir *Roissiat*). Acquéreur du pré en la prairie de Prélaz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 29 avril 1791.

Rozerat Louis. (voir *Verjon*). Demeurant à Villemotier.

Tigot Denis Joseph. (Voir *Salavre*). Acquéreur du pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 29 avril 1791. Acquéreur d'un pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la familiarité de Coligny, le 29 avril 1791.

Tournier Joseph. (Voir *Salavre*). Acquéreur du pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 29 avril 1791. Acquéreur d'un pré en Condamine à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la familiarité de Coligny, le 29 avril 1791. Acquéreur d'une parcelle du pré Longe Prat dépendant du de Saint-Joseph de Lyon, à Villemotier, comme bien national, le 19 vendémiaire an III.

Vincent Hipolyte. (Voir *Verjon*). Demeurant à Villemotier.

Vionnet César. Notaire demeurant à Villemotier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Villemotier, le 22 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Acquéreur du pré Bourbouillon, du pré Clausel, du pré et de la terre de Variziat à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Colliard, le 12 mars 1791. Acquéreur du pré Préliion, du pré Vareiziat et du pré au Breuil à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 12 mars 1791. Elu maire en décembre 1792. Nommé maire par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Vuillod Charles. (Voir *Roissiat*). Acquéreur de deux prés en la prairie de Prélaz et deux prés en Auniens à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la cure, le 29 avril 1791. Acquéreur du pré en la prairie de Prélaz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Saint-Antoine, le 29 avril 1791.

Vuillot Denis. (Voir *Roissiat*). Acquéreur de deux prés en la prairie de Prélaz et deux prés en Auniens à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la cure, le 29 avril 1791. Acquéreur du pré en la prairie de Prélaz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Saint-Antoine, le 29 avril 1791.

Vuillot Jean Claude. (Voir *Roissiat*). Acquéreur de deux prés en la prairie de Prélaz et deux prés en Auniens à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la cure, le 29 avril 1791. Acquéreur du pré en la prairie de Prélaz à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Saint-Antoine, le 29 avril 1791.

Vulin Claude. Demeurant à Villemotier. Acquéreur du pré Bourbouillon, du pré Clausel, du pré et de la terre de Variziat à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Colliard, le 12 mars 1791. Acquéreur du pré Prélion, du pré Vareiziat et du pré au Breuil à Villemotier, comme biens nationaux dépendants de la chapelle Gamoz, le 12 mars 1791. Acquéreur d'une terre sur le moulin, du champ Liobar, du pré Liobar et d'un pré Chenevière à Villemotier, comme biens nationaux dépendants des chapelles Saint-Pierre et Saint-Antoine, le 29 avril 1791. Il achète une parcelle de pré aux Condamines à Villemotier, dépendante de la familiarité de Coligny, comme bien national, le 13 août 1791.